

Extrait de l'ouvrage de l'abbé Dassé sur Michel le Tellier :

Né le 19 avril 1603, Michel Le Tellier n'avait que 21 ans quand il fut pourvu d'une charge de conseiller au grand conseil, contrairement aux ordonnances.

Par acte du 31 décembre 1627, il rendit foi et hommage tant en son nom que comme tuteur de Magdeleine Le Tellier, sa sœur, avec Claude Le Tellier, émancipée par justice sous l'autorité de Louis Turpin, procureur au Châtelet, son curateur, des deux quarts et demi total de la terre, justice et seigneurie de Chaville, aux religieux Célestins de Paris.

La fortune de Michel Le Tellier fut rapide et considérable, et son rôle à cette époque de notre histoire est connu. C'est à Mazarin qu'il dut sa haute fortune. « En ce temps, dit Bossuet dans l'*Oraison funèbre* du célèbre chancelier, Michel Le Tellier, encore maître des Requêtes, était intendant de justice en Piémont. Mazarin, que ses négociations attiraient souvent à Turin, fut ravi d'y trouver un homme d'une si grande capacité et d'une conduite si sûre dans les affaires. » Il en fit son auxiliaire, et Michel Le Tellier devint un des plus fermes soutiens de l'autorité royale de toutes parts menacée. Victime d'intrigues, avec Mazarin, il dut s'éloigner. « Poussé par la cabale, dit encore Bossuet, Chaville le vit tranquille durant plusieurs mois, au milieu de l'agitation de toute la France... Il goûtait un véritable repos dans la maison de ses pères, qu'il avait accommodée peu à peu à sa fortune présente, sans lui faire perdre les traces de l'ancienne simplicité. »

Michel Le Tellier s'était plu, en effet, à agrandir et orner sa maison de Chaville.

Le 29 mars 1645, il achetait la portion de M^{me} de Tilladet, sa sœur, moyennant 3.220 livres.

Le 29 juillet 1649, il faisait l'acquisition de tout ce qui appartenait à l'Hôtel-Dieu : maison seigneuriale, bâtiments, enclos, cour, jardin, et environ 182 arpents, en échange d'une ferme à Mitry, d'une contenance de 89 arpents 71 perches, et moyennant 18.000 livres de retour (1).

Son neveu, Jacques Le Tellier, héritier de Charles Le Tellier, son père, lui céda, le 20 mars 1651, moyennant 23.000 livres, toutes les terres qu'il possédait dans le domaine.

Le 28 janvier 1660, René Le Tellier et sa femme, Françoise Briçonnet, lui vendaient pour 8.000 livres tournois, une maison avec ses dépendances situées devant le château. La maison fut démolie, et son emplacement devint la cour en demi-lune qui faisait face à la grille d'entrée. Les pierres servirent à la construction des murs du parc (2).

Enfin par contrat en date du 17 janvier 1661, le grand chancelier achetait les trois huitièmes et demi de la seigneurie de Viroflay, de demoiselle Charlotte Aymery, veuve de Claude Delaure, sieur de Chabert, et plusieurs pièces de terre, prés et bois en dépendant, moyennant 45.000 livres. La dame Aymery ne se réservait que la maison de Gaillon, tenant à ce nom, « parce que peu de temps avant, elle et son mari avaient mis hors leurs mains la terre et seigneurie de Gaillon, près Mantes, qui lui appar-

(1) Arch. nat., O¹ 3831.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal, manusc. 3878.

tenait de son chef à elle (1). » Elle spécifia même qu'elle et ses descendants pourraient en porter le nom. Cependant le 14 août 1672, Michel Le Tellier acquit la terre de Gaillon elle-même par voie d'échange. Il y établit une ménagerie, avec parterre, terrasse et potager.

L'année précédente, Michel Le Tellier avait obtenu que la ferme de l'Hôtel-Dieu fût réunie à Chaville pour la taille. Cette ferme était située à un quart de lieue d'Ursines, dont elle dépendait. En raison de cette distance, ceux qui la tenaient à bail prirent l'habitude de ne se point trouver aux assemblées d'Ursines pour la nomination des collecteurs « qui se font les jours de fêtes ou dimanches », assistant continuellement au service divin dans l'église de Chaville. Les collecteurs en profitèrent et les surchargèrent à ce point de « tailles et autres impositions qu'ils étaient contrainctz de quitter ladicte maison ou ferme et de chercher ailleurs leur établissement pour soulager leurs misères. » Ne pouvant plus trouver fermier, le seigneur de Chaville demanda au roi que l'ancienne ferme de l'Hôtel-Dieu fût réunie à la paroisse de Chaville pour la taille, ce qui lui fut accordé par lettres patentes en avril 1660 (2).

C'est à cette époque que le grand chancelier fit construire une chapelle que le curé de Chaville,

(1) Arch. nat., O¹ 1516.

(2) Arch. de Seine-et-Oise, série E. Notaires et tabellions, 6348, liasse.

délégué par l'archevêque de Paris, bénit à la fin du mois de juillet 1651.

En outre, Michel Le Tellier fit de nombreuses acquisitions à des particuliers.

C'est Jean Leclerc, écuyer, auditeur des bandes de Suisses, qui, en 1625, lui vend plusieurs pièces de terre et de vigne; — Toussaint Beauvais, marchand à Viroflay, Antoine Tricadeau, laboureur, et Marguerite Moriset, qui, en 1629, lui cèdent plusieurs terres; — François Niquet, curé de Chaville, qui, en 1665, lui abandonne un jardin appelé les Glaiziers, et dix perches appartenant au presbytère, moyennant 200 livres tournois (1).

Il fit aussi plusieurs échanges, notamment avec MM. de Saint-Pouange, de Doisu, Charles de Longueil, seigneur de Sèvres, de Vignolles, écuyer; et le 13 novembre 1660 avec l'Hôtel-Dieu de Paris, qui possédait encore à Chaville trois arpents et un quartier de terre pour lesquels il donna quatre arpents de terre sis à Villacoublay (2).

Au résumé, d'après un dénombrement fait en 1661, quinze maisons de particuliers entrèrent dans la formation du parc et des bâtiments.

Un autre dénombrement fait en 1662 donne au domaine une superficie de 529 arpents 54 perches et demie, à raison de vingt pieds de Roy par perche et de cent perches pour arpent. Le domaine était formé

(1) Arch. nat., O¹ 3832.

(2) *Ibid.*

de deux parcs : le petit et le grand. Le premier contenait quarante-quatre arpents et soixante-quinze perches, y compris l'emplacement du château et des dépendances; le second, quatre cent quatre-vingt-arpents vingt-cinq perches, y compris le parc des Glaizières ou de la Vieille Plâtrière (1).

Le 2 janvier 1661, Michel Le Tellier avait obtenu un brevet pour faire clore de murailles six cents arpents. Le 13 février 1675, il en obtint un second l'autorisant à faire une augmentation de deux cents arpents, composés du fond de Morval et du Parc-aux-Vaches (2).

Mais ces clôtures privaient les habitants de leurs eaux. M^{me} la chancelière les leur rendit au dehors, sur un terrain d'environ trois arpents, situé entre les murs de son parc et le nouveau grand chemin, sur le bord de l'avenue, où elle fit construire un beau lavoir et un abreuvoir, qui étaient fournis par la décharge des superficies.

Ajoutons qu'en dehors du parc, le seigneur de Chaville possédait encore soixante-douze arpents environ de bois (3).

Mais un chemin public traversait la propriété. Par lettres patentes du 30 avril 1657, il obtint de changer ce chemin qui allait de Paris à Montfort-l'Amaury

(1) Arch. de la préfecture de Seine-et-Oise, A, 149 bis. — Bibl. de l'Arsenal, manusc. n° 3878.

(2) Archives nat., O¹ 3836.

(3) Arch. nat. — Dénombrement de 1669.

et en Normandie, et d'en établir un nouveau à travers les terres qui lui appartenaient au-dessous de son parc. Ce nouveau chemin est encore appelé « Route des Gardes ». Ce ne fut que vingt ans après, environ, que fut établie la grande route actuelle.

Enfin, Michel Le Tellier fit construire, vers 1660, à l'endroit même où était le manoir seigneurial de son aïeul, un superbe château dont Chamois fut l'architecte et dont les gravures de l'époque conservées à la Bibliothèque nationale nous montrent les vastes proportions